L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Succursale : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 17 JUIN 1888.

PETITES ANNONCES.

COUVERTURES nettoyées par le procédé du soufre—Lavion & Mandet—Rétablissement de couleur et de dégraissage à neuf, 3e Rontemps, 184 1/2 rue Peydras et 64 Royale.
17 juin—1f

A. B. Philips, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $99,000.
29 déc—6m

DEMANDES.

On demande—Des fermiers avec leurs familles pour occuper, sans dépense, une grande habitation. S'adresser à "Farmer" 262 rue St. Mary, N. O. 10juin—1m

Avis de présentation de Bills.

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
Hôtel de Ville, 9 juin, 1888.

Conformément à l'article 48 de la Constitution, avis est par le présent donné, qu'une demande sera faite à l'Assemblée Générale de la Louisiane, pour le rappel de la loi 14 de 1877, et pour le remplacer par une'ul qui sera conforme aux ordonnances actuelles de la ville de la Nouvelle-Orléans, réglementant l'industrie des vidangeurs.
JOS. A. SHAKESPEARE, Maire.
10 juin—5 f en 30 j.

Avis est donné par les présentes aux gens de la Louisiane, qu'un bill sera présenté à la session de l'Etat de la Louisiane, qui en sera présenté à la session de l'Assemblée Général de l'Etat, pour obtenir l'autorisation de poursuivre l'Etat de la Louisiane devant la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, pour paiement de ce que l'Etat doit au soussigné.
WM. DURBRIDGE.
28mai—5f en 30 j.

Avis est ici donné qu'une application sera faite à la session actuelle de la Législature pour décréter une loi pourvoyant aux voies et moyens de payer, etc., la Nouvelle-Orléans, et créant un Bureau dans ce but; Bureau dans et créant un Bureau dans ce but; Bureau qui sera revêtu d'un pouvoir d'imposer et prélever, à la façon et pour l'objet indiqués. La Nouvelle-Orléans, et abrogera toutes les anciennes qui seraient en conflit avec elle.
29 mai—7f en 30 j

Avis est par le présent donné qu'il sera présenté à la Législature de l'Etat de 1888 un bill pour faire rembourser par le Trésor d'Etat de l'argent qui appartient aux héritiers de James Ogilvie.
JOHN McDOUGALL.
26 mai—5 f en 30 j Agent.

Avis—Application sera faite à la Législature, conformément à l'Article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, pour le paiement de marchandises prises pour l'usage de l'Etat.
19mai—5f en 30 jrs S. Z. KELY.

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
Hôtel de Ville, 16 mai 1888.

Avis est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, que la Ville de la Nouvelle-Orléans s'adressera à l'Assemblée Générale de l'Louisiane pour obtenir l'adopt on d'une loi qui fasse un don à ladite ville dans l'intérêt du drainage public, des terres marécageuses, propriété vagabonde, situées dans les limites municipales, et adjacentes pour taxes.
JOS. A. SHAKESPEARE,
18 mai—5 f. en 30 j. Maire.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Duncan F. Kenner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 81,664—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mannie B. Kenner, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément à l'ordonnance.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 juin—17, 22, 26.

Succession de Pierre Macon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,739—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Chas F. Weiss, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS,
15 juin—15 20 24 Greffier.

Succession de E. B. Jennings.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,181—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par W. H. Jennings, A. Gordon et E. H. Corkery, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS,
14juin—14,19,23. Greffier.

Succession de Spencer Roan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 24,338—Division E.—Attendu que Mme Betsy Roan a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Spencer Roan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS
15 juin—15 20 23 Greffier

Succession de John F. Barnard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,939—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par William J. Maltby, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS
12juin—12,16,21 Greffier.

Marchand & Bienvenu vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,836—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Gustave Bier, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 juin—8 12 17

Succession de Charles Reitterscheid.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,696—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 juin—13 17 21

ATTRAIT SANS PRECEDENT!
PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.
Grand Tirage Mensuel.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu semi-annuellement (Juin et Décembre) et tous les autres tirages mensuels sont tirés et ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Academie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.
Nous donnons par le présente, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonne foi, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans nos annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.
Commissaires.
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 10 JUILLET 1888.
GROS LOT:
$300,000
100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.
LISTE DES LOTS:
1 Lot de ...$300,000, soit $300,000
1 Lot de ... 100,000,..... 100,000
1 Lot de ... 50,000,..... 50,000
1 Lot de ... 25,000,..... 25,000
2 Lots de ... 10,000,..... 20,000
5 Lots de ... 5,000,..... 25,000
25 Lots de ... 1,000,..... 25,000
100 Lots de ... 500,..... 50,000
200 Lots de ... 300,..... 60,000
500 Lots de ... 200,..... 100,000
PRIX D'APPROXIMATION:
100 Lots de $500, soit.....$50,000
100 Lots de $300, soit..... 30,000
100 Lots de $200, soit..... 20,000
TERMES FERMES.
999 Lots de $100, soit.....$99,900
999 Lots de $100, soit..... 99,900
3,134 Lots se montant à....$1,054,800
NOTE.—Les billets gagnant des lots capitaux s'vendent à des lots si leurs derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant les gros lot.
☞ Pour les CLUBS on toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On n'accepte pas de mandats postaux de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en toutes lettres.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Mesnais courrant par l'Express (à nos frais). Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lna.
Adresser vos lettres enregistrées à
La New Orleans National Bank,
New Orleans, La.
RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés du tirage, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait priver le numéro qui lui en est.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont l'est divoir, intégrité dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Rien-vous donc des contrefaçons et des pièces mensonges.
100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.
LISTE DES LOTS:
1 Lot de ...$300,000, soit $300,000
1 Lot de ... 100,000,..... 100,000
1 Lot de ... 50,000,..... 50,000
1 Lot de ... 25,000,..... 25,000
2 Lots de ... 10,000,..... 20,000
5 Lots de ... 5,000,..... 25,000
25 Lots de ... 1,000,..... 25,000
100 Lots de ... 500,..... 50,000
200 Lots de ... 300,..... 60,000
500 Lots de ... 200,..... 100,000
PRIX D'APPROXIMATION:
100 Lots de $500, soit.....$50,000
100 Lots de $300, soit..... 30,000
100 Lots de $200, soit..... 20,000
TERMES FERMES.
999 Lots de $100, soit.....$99,900
999 Lots de $100, soit..... 99,900
3,134 Lots se montant à....$1,054,800
NOTE.—Les billets gagnant des lots capitaux s'vendent à des lots si leurs derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant les gros lot.
☞ Pour les CLUBS on toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On n'accepte pas de mandats postaux de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en toutes lettres.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Mesnais courrant par l'Express (à nos frais). Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lna.
Adresser vos lettres enregistrées à
La New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de ménage, d'installations d'un fiacre, de chevaux, d'outils, d'une montre, d'articles de pêcheur, de substances chimiques, etc.

The Diamond Match Co. vs Geo. W. Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,224—Ex. vente d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la porte du Palais de Justice, à la Nouvelle-Orléans, le LUNDI, 25 juin 1888, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

En mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—

Un vaste assortiment de meubles de ménage de valeur, comprenant des matelas, des sommiers, draps, oreillers, couvertures, nattes, ustensiles, cuisine, etc.

1 monture de dame—un REEL en argent massif pour pêcheur et autres articles pour pêcheur, etc.

24 volumes et un lot de mappes, une lorgnette d'opéra, etc.

1 boîte d'outils d'charpentier, 1 banc de travail, 1 boîte de substances chimiques, etc.

4 paquets d'instruments de photographe et divers autres articles, etc.

Le tout selon un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14 juin—14 19 23 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente temporaire par le shérif civil de la paroisse d'Orléans à un intéressé dans la fabrique à vapeur Enterprise pour la manufacture de persiennes, portes, chassis, Cypress, Willow, Clara et Italia, dans le Troisième Ward, et contenant dans les bâtisses, dans l'Ilet borné par les rues Toulouse, St Louis, Bastan et Franklin.

Dans l'affaire de Philip W. Sherwood vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,841—En vertu d'un ordre de vente daté le 12 juin, 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la porte du Palais de Justice, à la Nouvelle-Orléans, le MARDI, 26 juin 1888, à 11 heures a. m., la propriété décrite ci-dessous sur laquelle Francis Martin, de cette ville, a un nantissement d'après un acte de nantissement passé pardevant James Fahey, notaire, daté le 19 novembre 1887, à savoir:

Les deux tiers indivise et intérêt de Philip W. Sherwood dans la propriété, ma hine pour travailler le bois, bouilloires, pompes, governor, arbres de couche, poulies, belting, outils, instruments, modèles, dessins, stock manufacturé, bois brut et de charpente, quincaille, glaces, meubles de bureau, etc, contenus dans les bâtisses sur l'Ilet borné par les rues Toulouse, St Louis, Bassin et Franklin, dans cette ville, aussi les bâtisses elles-mêmes et les animaux, wagon, charrette, buggy et harnais dans l'Ilet local; au fait tout le matériel appartenant à la Fabrique à vapeur Enterprise pour la construction des chassis, persiennes, portes et manufactures de moulures et de bois ouvrés, ainsi le même intérêt indivise dudit Sherwood dans tous les comptes ouverts dus à l'ex raison sociale de Alexander Smith & Cie., inventaire fait le 31 décembre 1887 et intitulé "Inventaire" au New Orleans Loan & Building Association et une action du stock du Mechanics, Lumbermen & Dealers Exchange, le tout dans l'inventaire intitulé inventaire et les ajoutant décrit dans l'inventaire de la propriété et l'actif de l'ex raison de Alexander Smith & Cie., inventaire fait le 31 décembre 1887 et intitulé "Inventaire" fait partie spéciale dudit acte de nantissement mentionné ci-dessus, exécuté pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 19 novembre 1887.

Exceptant cependant:

Telle partie du stock manufacturé et bois brut et de charpente, arbres de couche, poulies, haugage, quincaillerie et verre et une pompe Knowles, dans l'Ilet susdit, et toutes les comptes ouverts que le dit Philip W. Sherwood peut collecter.

Qui a été libéré du nantissement, de temps en temps par le dit Francis Martin pour accommoder le dit Sherwood.

Toute la propriété ci-dessus décrite ayant été inventoriée du nouveau par le shérif civil le 13 juin 1888.

Les deux tiers indivise et intérêt du dit Philip W. Sherwood dans ladite la propriété seront offerts et vendus d'après le dit nouvel inventaire pris par le dit shérif civil 13 juin 1888 et qui peut être inspecté à son bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 juin—15,19,23,26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur formant le coin de la rue Marais et de la Promenade Carondelet ainsi que le coin des rues Marais et St-Pierre.

Jean Pierre Carrère vs Giovanni Arata.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,105—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un terrain situé dans cette ville, 2ème district, limité de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Bourbon, Orléans et Dauphine, mesurant à peu près trente pieds de face à la dite rue St-Pierre sur une profondeur de 120 pieds environ, et quarante pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances sur le dit lot de terre.

Ensemble avec quarante-neuf actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui y sont attachées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant pour payer la réclamation de plaintiff, savoir: la somme de trois cent quinze dollars ($315 00) montant du dit prêt d'actions avec dix pour cent d'intérêt à partir du premier mai 1887 et une autre somme de six cent trente dollars ($630) le montant des dites contributions des dites actions du mois de mai 1887 et un pied frontage sur quatre-vingt dix dollars ($90) à partir du premier décembre 1881 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1882 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1883 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1884 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1885 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1886 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1887 et tous les frais de procès et la vente et les taxes dues sur la dite propriété.

L'acquéreur est en outre assumera le reste des dites sommes hypothécaires qui n'est pas encore dû mais qui est sujet à être appelé conformément à la charte et aux lois de la Banque des Citoyens, et aussi le plein et entier paiement de trois mille quatre cent vingt dollars ($3,420) et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un sociétaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane conformément à sa charte et lois.

Et le reste, s'il y a, du prix d'adjudication comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
29 mai—29—juin 5, 12, 19, 26 30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot de terre de valeur, formant l'angle sud-ouest des rues Clio et Ferrier, dans l'Ilet borné par les rues Clio et rues Berlin et Prytanée, avec bâtisses et améliorations.

Walter D. Denegre vs H. J. Andrus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,188—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et prérogatives y attachés, appartenant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Berlin, Milan, Prytanée et Ferrier, étant le numéro six (16), dans l'Ilet No 53, sur un certain plan dressé par A. S. Philips, voyer, en date du 15 février 1849 et déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire pour la paroisse Jefferson, ledit lot de terre No 16 touche au lot No 15 et mesure 30 pieds de face à la rue Milan, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, ledit lot No 16 forme l'encoignure des rues Milan et Ferrier, étant la même propriété acquise par le défendeur de John F. Lewis, par acte passé pardevant Alphonse V. Philips, notaire en cette ville, le 27 avril 1860.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 juin—12,19,26—juil 3,10,14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul E. Théard vs. Antoine Zanoli et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 22,999—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans cette ville, 2ème district, limité de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Bourbon, Orléans et Dauphine, mesurant à peu près trente pieds de face à la dite rue St-Pierre sur une profondeur de 120 pieds environ et quarante pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances sur le dit lot de terre.

Ensemble avec quarante-neuf actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui y sont attachées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant pour payer la réclamation de plaintiff, savoir: la somme de trois cent quinze dollars ($315 00) montant du dit prêt d'actions avec dix pour cent d'intérêt à partir du premier mai 1887 et une autre somme de six cent trente dollars ($630) le montant des dites contributions des dites actions du mois de mai 1887 et un pied frontage sur quatre-vingt dix dollars ($90) à partir du premier décembre 1881 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1882 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1883 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1884 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1885 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1886 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1887 et tous les frais de procès et la vente et les taxes dues sur la dite propriété.

L'acquéreur est en outre assumera le reste des dites sommes hypothécaires qui n'est pas encore dû mais qui est sujet à être appelé conformément à la charte et aux lois de la Banque des Citoyens, et aussi le plein et entier paiement de trois mille quatre cent vingt dollars ($3,420) et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un sociétaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane conformément à sa charte et lois.

Et le reste, s'il y a, du prix d'adjudication comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
29 mai—29—juin 5, 12, 19, 26 30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot de terre avec bâtisses et améliorations, situé dans l'Ilet borné par les rues Toulouse, St Louis, Bastan et Franklin.

Dans l'affaire de Philip W. Sherwood vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,123—En vertu d'un ordre de vente, en date du 11 juin 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après décrits, le VENDREDI, 22 juin 1888, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 246 rue des Ursulines, tout le contenu du dit local, contenant un grand assortiment de groceries, installation, etc.

Aussi, un bel et bon mule mot, un lot de harnais, etc., le tout d'après un inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, et Syndic
Provisoire dans l'affaire ci dessus.
12juin—12,16,19,22

AVIS AUX CREANCIERS.

Otto F. Brieda vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 23,021—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E. F. Casanova, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS,
12 juin—12 16 21 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 24,217—Alphonse Marx & Co., vs leurs créanciers.—Ordre—Qu'une assemblée des créanciers de la raison sociale de Alphonse Marx et Bruno Marx, composée de Alphonse Marx et Bruno Marx, soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart notaire en cette ville, le vendredi, 6 juillet 1888, à 10 heures A. M. pour délibérer sur leur application pour un répit pour payer leurs dettes au versements égaux dans un, deux et trois ans sans intérêt, et A. Bernau Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette association, et que, dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de cette cour toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 29 mai 1888.
(Signé) N. R. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
31 mai—3 f en 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mme Regina Hayes vs ses créanciers—No 24,172—Division —Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de la pétitionnaire Mme Regina Hayes; en vertu d'une opinion et ordonnance et tenue pardevant Andrew Hero jr, notaire, en cette ville, le VENDREDI, 29ème jour de juin 1888, à 11 heures de l'avant-midi, pour considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et au attendant, que toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues, et que Lionel Adams, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1888.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25 mai—9f en 20 join

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Chas F. Roeling vs. ses créanciers—No 24,193 Division C—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de pétitionnaire Chas F. Roeling soit convoquée et tenue pardevant F. E. Barhant, notaire en cette ville, No 26 Commercial Place, le samedi, 30ème jour de juin 1888, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et délibérer sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit, et que toutes procédures contre sa personne et ses propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Lionel Marx, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nile-Orléans, 25 mai 1888.
(Signé) F. A. MONROE, Juge
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27mai—3f en 30 join

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 22,232—Division C.—Edward Billon et ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de Edward Billon soit convoquée dans cette affaire, soit tenue devant John Blanchard, notaire en cette ville, le lundi, deuxième jour de juillet, 1888, à 11 heures a. m., pour offrir un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises.

Nouvelle-Orléans, 30 mai 1888.
Signé, F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
31 mai—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil d'un lot de terre de valeur borné par l'Avenue Napoléon, les rues Jena, Jersey et Laurel, avec les bâtisses et améliorations, etc., dans l'affaire de

David L. Weil vs Thomas E. Evershed

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 24,242—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un grand lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Foucher, Constance, Aline et Laurel, mesurant 50 pieds de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 115 pieds et de face à la rue Foucher, et forme l'encoignure des rues ci-dessus décrites.

Les améliorations comprennent une bâtisse à un étage ayant 3 chambres, cuisine, hangar, etc. Le volainage a améliorer rapidement et les cays de la rue Magazine passent devant.

Conditions—Un tiers au plus comptant, le reste à 1, 2 ans de crédit, avec intérêts de 8 pour cent par an, privilège et lien du vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie, assumer le paiement de toutes les taxes de 1888 et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente, vais frais de l'acquéreur, pardevant Ernest Lemaquère, notaire.
3 juin—3 16 23 30—7 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée rue Constance, Joseph Feeney alias Jos Finney vs Mme B. Feeney.

No 18,954—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, il sera vendu en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, 23 avril 1888 et signé le 2 mai 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrites, savoir:

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'Ilet borné par les rues Constance, dernièrement Foucher, St Joseph, Delord et Magazine, désignés par les Nos 3 et 5, se touchant et mesurant comme suit:

Le terrain No 3 mesure 31 pieds 11 pouces et 5/8 d'un pouce de façade rue Constance sur 117 pieds 8 pouces et 4/8 d'un pouce de profondeur d'un côté, et 117 pieds 8 pouces de profondeur de l'autre côté. Le terrain porte le No 145 rue Constance ou Foucher.

Le terrain No 5 mesure 25 pieds 5 pouces et 3 lignes de façade rue Foucher ou Constance, sur 117 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles et porte le No 147 rue Constance ou Foucher.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur; le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, et toutes les clauses usuelles de sécurité sur la propriété.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dûes en 1888 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Les actes de vente parvenant C. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.
12 juin—12,23,30—juil 7,14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur à l'encoignure des rues Laurel et Foucher.

Succession de Simon Charles Gautrau.

No 23,721—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur.—Bureau: No. 17 rue Carondelet, samedi, 7 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date de 1er juin 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un grand lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Foucher, Constance, Aline et Laurel, mesurant 50 pieds de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 115 pieds et de face à la rue Foucher, et forme l'encoignure des rues ci-dessus décrites.

Les améliorations comprennent une bâtisse à un étage ayant 3 chambres, cuisine, hangar, etc.

Le volainage a améliorer rapidement et les cays de la rue Magazine passent devant.

Conditions—Un tiers au plus comptant, le reste à 1, 2 ans de crédit, avec intérêts de 8 pour cent par an, privilège et lien du vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie, assumer le paiement de toutes les taxes de 1888 et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente, vais frais de l'acquéreur, pardevant Ernest Lemaquère, notaire.
3 juin—3 16 23 30—7 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions de la Compagnie d'hôtel St. Charles.

Succession de Joseph H. Oglesby.

No 23,261—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, Nile-Orléans, il sera vendu à l'encan comptant, les actions de la Compagnie d'hôtel St. Charles, de feu W. H. Hoeston, juge de la Cour Civile, Division B, en date du 7 juin 1888, rendu dans la succession ci-dessus, le jugement ordonnant la vente, savoir: Hoeston, juge de la Cour Civile, Division B, en date du 7 juin 1888, rendu dans la succession ci-dessus, le jugement ordonnant la vente, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y trouvent, situé dans la première district de cette ville, dans l'Ilet N 1.A, borné par les rues Canal, Gravier, Delta et Front, désigné comme lot No 7, sur un plan de Louis H. Pilié, ancien voyer de ville en date du 21 mai 1866, déposé en l'étude de W. J. Castell, actuellement propriétaire de cette ville, conformément au dit plan, la dite propriété mesure, au pied américain, trente-deux pieds huit pouces de face à la rue Delta et Front, sur une profondeur de c